

MÉMOIRE

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC**

LE 15 FÉVRIER 2005



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) est un organisme à but non lucratif, membre du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), dont la mission est de mettre en œuvre, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, en collaboration avec tous les acteurs et usagers de l'eau.

Le Plan directeur de l'Eau (PDE) élaboré par BVSM est le guide de référence pour les actions à entreprendre dans le bassin versant qui favoriseront un développement durable de la région tout en protégeant et conservant la qualité de l'eau. Ce guide, élaboré suite à de multiples consultations publiques et rencontres avec les intervenants du milieu, est évolutif, mais toutes les actions de BVSM, des acteurs et des usagers du bassin versant devraient s'orienter en ce sens.

Bassin Versant Saint-Maurice préconise donc les décisions qui seront prises de façon concertée avec les parties prenantes du milieu, et qui tiendront compte dans leur définition de la capacité de support du milieu de même que des multiples éléments naturels qui composent l'écosystème du bassin versant de la rivière Saint-Maurice.

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Avant tout, nous devons nous entendre sur la définition. De nos jours, le développement durable est défini de multiples façons et utilisé à plusieurs sauces, mais par le fait même, il est important et il est temps d'agir en ce sens. Le rapport Bruntland (1987) le définit comme suit : « Le développement durable répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». C'est la définition reconnue internationalement. Mais comment l'appliquer et que représente-t-elle réellement?

Nous voyons de plus en plus les effets dévastateurs des décisions prises par le passé qui ne tenaient pas compte du développement durable. Le développement durable est une notion qui vise à concilier environnement, société et économie, dans une vision à long terme. C'est une façon de penser qui orientent les actions de tous les jours, une sorte de culture à instaurer. C'est une façon de faire nos choix, car nous vivons dans une région, dans un milieu, dans un environnement.

QUELLES ACTIONS BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE EST PRÊT À MENER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC?

Bassin Versant Saint-Maurice est une table de concertation active. Il fait la promotion et favorise des actions en fonction des problématiques identifiées dans le Plan directeur de l'Eau et reconnues par la population et par les différents intervenants du territoire. Le promoteur des projets peut être un individu, un organisme, une entreprise, une municipalité, un syndicat, ou tout autre acteur et usager de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice. Le but reste le même: coordonner les actions, mieux gérer ensemble les ressources afin que dans dix(10), vingt(20) ou cinquante(50) ans, la région du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, qui représente quelques 43 427km², 3200 lacs et réservoirs, une riche biodiversité, une population de 220 000 habitants et un développement historique économique reposant principalement sur l'exploitation commerciale de la forêt, mais aussi la chasse et la pêche, soit toujours aussi belle, naturelle, invitante et accueillante qu'elle ne l'est maintenant. Que son développement ait été pensé par et avec les personnes qui l'habitent. Que l'eau demeure source de vie, et qu'ensemble, nous pensions globalement et agissions localement afin que nos actions quotidiennes et nos choix soient pensés à long terme.

Bassin Versant Saint-Maurice poursuivra donc le dialogue avec tous les acteurs et usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, afin de mener à bien cette mission. Un proverbe connu dit ceci: « Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Pensons-y...

QUE PENSEZ-VOUS DE LA DÉMARCHE PROPOSÉE DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION?

La démarche proposée engendre un certain transfert d'information et une certaine sensibilisation à ce qu'est le développement durable et ce que ça implique. En ce sens, la démarche proposée est intéressante. Elle atteint un premier but: informer, sensibiliser. Cependant, il reste à savoir de quelle façon le plan de développement durable du Québec sera mis en œuvre. Qu'elle est la stratégie qui en découlera? Nous agirons mieux et nos efforts seront multipliés si nous avons une stratégie commune plutôt que si nous agissons individuellement.

La stratégie commune doit être nationale, mais elle devra s'arrimer avec les stratégies régionales et locales. Le pouvoir et les décisions doivent être régionales et locales. Ce faisant, chaque individu ou organisation s'impliquera selon ses intérêts, ce qui sera porteur d'un développement durable. Les particularités régionales seront aussi prises en compte, conservant ainsi un certain caractère distinctif et représentatif du territoire.

Un développement durable vise le long terme. Or, il ne peut se faire de façon optimale si tous n'y sont pas partenaires. Ainsi, il doit s'adresser à l'ensemble de la population, des industries, des entreprises, des municipalités, des MRC, des syndicats, des nations autochtones, des ministères, des groupes, des citoyens, etc. TOUT LE MONDE. Pas seulement le Ministère de l'Environnement! Ne l'oublions pas... Le développement durable est une façon de penser et d'agir.

QUE PENSEZ-VOUS DES PRINCIPES ET DES MESURES DÉFINIS DANS L'AVANT-PROJET DE LOI?

L'avant projet de loi prévoit l'ajout d'un nouveau droit dans la Charte des droits et libertés de la personne, « le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi ». C'est un pas très important pour l'humain, mais que vise-t-on réellement? En effet, en limitant les efforts consentis par chacun selon les normes en vigueur, ne limitons-nous pas aussi la responsabilité sociale des organisations et les efforts supplémentaires qui devraient être mis pour favoriser un développement durable? Car un projet peut respecter les normes actuelles sans viser un développement à long terme qui concilie l'environnement, la société et l'économie.

L'avant projet de loi prévoit également la création du Fonds Vert affecté au financement de mesures ou d'activités que le Ministre de l'Environnement peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. En soit, c'est bien. Mais en tant que contribuable, est-ce que ça veut dire une autre taxe? Comment pouvons-nous être certains que cet argent sera affecté pour favoriser un développement durable et non pas utilisé un peu partout?

Si ce Fonds est créé afin de favoriser une responsabilité sociale face au développement durable, d'autres moyens qu'une taxe doivent également être envisagés.

Si le Fonds Vert est créé, l'argent devrait servir exclusivement à favoriser un développement durable, et les décisions devraient s'orienter en fonction de la stratégie nationale, mais résulter à l'accomplissement des actions émanant des stratégies régionales et locales. Le pouvoir et les décisions doivent être régionales et locales. Et s'il y a de

l'argent non dépensé faute de projets répondant aux critères définis, cet argent devrait rester dans le Fonds Vert pour les années subséquentes. En effet, pourquoi ne pas penser DURABLE sur la façon d'administrer ce Fonds Vert de développement durable?